



FORUM FÜR DIE INTEGRATION DER MIGRANTINNEN UND MIGRANTEN  
FORUM POUR L'INTEGRATION DES MIGRANTES ET DES MIGRANTS  
FORUM PER L'INTEGRAZIONE DELLE MIGRANTI E DEI MIGRANTI

## La LEtr, une course à obstacles sur le chemin de l'intégration

*Claudio Micheloni, Secrétaire Général du FIMM Suisse*

Le FIMM Suisse, l'organisation faîtière des associations des migrants en Suisse, regroupant des représentants de plus de 50 nationalités, a décidé de co-lancer le référendum contre la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) votée le 16 décembre par le Parlement Suisse.

Le FIMM Suisse, a dans ces prises de positions sur le projet de LEtr du Conseil fédéral toujours dénoncé le caractère discriminatoire et l'esprit de fermeture qu'il contenait, mais avait aussi relevé certains aspects positifs de ce projet. C'est pourquoi le FIMM Suisse ne s'était pas déclaré a priori favorable au lancement d'un référendum contre cette Loi.

Mais force nous est faite de constater que la loi votée par le Parlement Suisse péjore de beaucoup le projet du Conseil fédéral. Dans ces conditions, le lancement d'un référendum nous apparaît une nécessité indispensable.

Le FIMM Suisse attend de ce référendum un véritable débat public, une réflexion de toute la Société Suisse sur la politique d'intégration des migrants vivant et travaillant en Suisse et sur le projet de société que la Suisse veut se donner pour les prochaines années pour construire une société plus intégrée, plus solidaire et donc plus solide.

Les points les plus inacceptables sont:

- La discrimination entre les migrants de l'Union Européenne et les ressortissants des Pays tiers ;
- La distinction entre mains d'oeuvres qualifiées et non qualifiées, qui a comme résultat la fuite des cerveaux des Pays tiers et donc l'affaiblissement du potentiel de développement de ces Pays ;
- L'absence de toute ouverture pour affronter et régler, au moins par cas individuels, la situation des travailleuses et travailleurs «sans papiers» qui sont aujourd'hui exploités par l'économie suisse ;
- La limitation des possibilités de regroupement familial ;
- La discrimination qui frappe aussi bien les Migrants et Migrantes que les Suissesses et les Suisses dans les cas de mariages mixtes ;
- La non inscription dans la loi du droit au permis d'établissement (permis C) ;
- L'introduction d'un concept « de degré d'intégration» (art. 54).

Ce dernier point met en évidence l'esprit de fermeture et le retard culturel et politique que contient cette loi et la rend une vraie course à obstacles pour l'intégration. Elle représente une véritable gifle à des centaines de milliers de migrants et de suisses qui ont travaillé pendant des décennies pour contribuer à l'intégration des migrants et de la société suisse.

Inscrire dans une loi le concept de degré d'intégration est une aberration culturelle et politique. S'il est vrai que la langue est un facteur, un instrument d'intégration, elle ne peut être le seul mètre pour «mesurer» le degré d'intégration. L'intégration ne s'apprend pas sur les bancs d'école mais c'est une façon de vivre, un état d'esprit qui se base sur la connaissance et la reconnaissance de l'autre, dans le plus profond respect des cultures, des droits et des devoirs de chacun, migrants et citoyens du pays d'accueil.

Le FIMM Suisse a défini, dans sa CHARTE DE L'INTEGRATION les valeurs fondamentales dans lesquelles il se reconnaît. Elle se base, notamment, sur les grandes valeurs de la Confédération helvétique contenues dans la Constitution fédérale et les valeurs communes, avec lesquelles les migrants veulent contribuer à la construction d'une société suisse plus intégrée.

Le FIMM Suisse rappelle que le peuple suisse a toujours rejeté les propositions clairement xénophobes qui lui ont été présentées. C'est une preuve indiscutable de la sensibilité et de la maturité du peuple suisse. De cela nous prenons acte et exprimons au peuple suisse notre respect et nos remerciements. C'est pourquoi le FIMM Suisse affronte avec confiance la difficile campagne référendaire contre la LEtr et soutient activement le référendum contre la loi sur l'Asile.

Le FIMM Suisse et les migrants s'engageront activement pour le succès de ce référendum, indépendamment du fait, que majoritairement, ils n'ont pas le droit de vote. Le FIMM Suisse appelle la population suisse à signer le référendum contre la LEtr et le référendum contre la loi sur l'Asile en réaffirmant une nouvelle fois son esprit d'ouverture et de solidarité.

*Berne, le 22 décembre 2005*